

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra doyle

<https://www.cadre21.org/membres/9a37df126f1ff022cec293ed>

Date d'obtention : 2021-04-14 15:38:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'il y a une situation de sextage et que cela a des répercussions dans le milieu scolaire un intervenant qui a eu la formation est en mesure d'intervenir. Il devra rencontrer la victime ainsi que les autres personnes impliquées, L'intervenant pourra recueillir les informations en utilisant la grille d'évaluation de l'incident qui se retrouve dans la trousse Sexto. Par la suite, il informera le service de policiers de la situation. Une intervention au DPCP sera ensuite effectuée Si l'intervenant a des doutes raisonnables de croire qu'il y a des images/vidéos il est en droit de confisquer le cellulaire sans regarder le contenu. Cependant, si le geste est impulsif ou malveillant les interventions seront guidées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Pour que l'intervenant utilise la méthode d'intervention sexto, il faudra déterminer si la situation a des répercussions ou impacts dans le milieu scolaire.

De plus, si l'élève collabore ou non, les étapes de l'intervention seront différentes. Par exemple, si un jeune ne collabore pas et qu'il refuse de remettre son cellulaire, il faudrait appeler le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, il s'agit de l'étape où on recueille les informations avec la victime. Elle doit se sentir en confiance et en sécurité. Elle doit sentir que nous sommes là pour la soutenir et l'accompagner dans ce processus. De plus, il sera important d'assurer sa sécurité et son bien-être puisqu'elle vit les impacts et les conséquences de la situation directement.